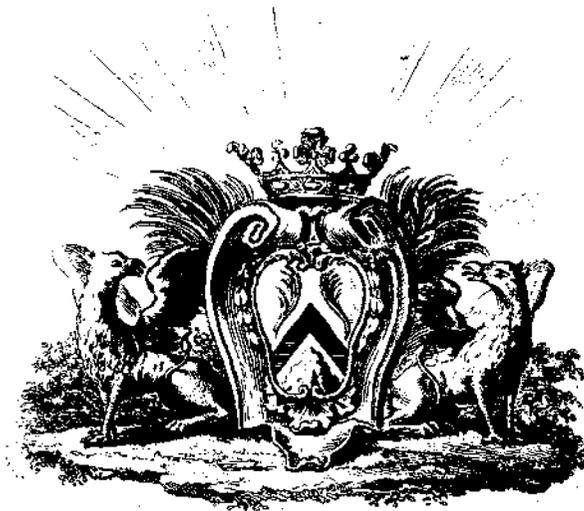


Œ U V R E S
D E M E S S I R E
ANTOINE ARNAULD,
DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ
D E S O R B O N N E.

TOME TREIZIÈME.

Contenant le Nombre VI. de la troisième Classe.



A PARIS, & se vend à LAUSANNE,
Chez SIGISMOND D'ARNAY & COMPAGNIE.

M. DCC. LXXVII

III.
C L A S.
No. VI.

TABLE DES LIVRES

ET DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Diverses vues sur l'importance de cet Ouvrage, sur les mauvaises voies que les Ministres pourroient prendre pour en empêcher le fruit, & sur les plaintes que l'on prévoit qu'ils en pourront faire.

- CHAP. I. *Que cet Ouvrage peut beaucoup contribuer à la conversion des prétendus Réformés, pourvu que l'on s'acquitte bien de ce qu'on y promet.* Page. 1.
- CHAP. II. *Trois considérations qui font voir, que s'il est vrai que les Calvinistes aient renversé la Morale de Jesus Christ, ils ne peuvent être la véritable Eglise.*
- I. *Considération. Que leur religion ne subsiste que sur la prétendue vocation extraordinaire de ceux qui l'ont fondée.* 8.
- CHAP. III. *Seccnde Considération. Qu'ils veulent que la vérité de la doctrine, & même de celle qui regle les mœurs, soit la marque de la vraie Eglise.* 14.
- CHAP. IV. *Troisième Considération. Qu'ils ont séduit les peuples en leur promettant de ne leur enseigner que la pure parole de Dieu.* 17.
- CHAP. V. *Qu'on n'a dessein de combattre que les dogmes dans la Morale des Calvinistes. Qu'on peut néanmoins leur faire considérer, que si leur prétendue Réformation étoit telle qu'ils se la figurent, les mœurs de ceux qui l'ont embrassée auroient eu plus de rapport à la sainteté des premiers Chrétiens.* 23.
- CHAP. VI. *Des fausses voies que les Calvinistes pourroient prendre pour répondre aux reproches qu'on leur fait sur le sujet de leur Morale. Examen de la première, qui consisteroit à dire, comme fait M. Claude, que ce sont des transports de colere qu'on a suffisamment repoussés en les rapportant, ou tout au plus en les appellant des excès indignes de personnes modérées.* 44.
- CHAP. VII. *De la seconde des mauvaises voies que les Calvinistes pourroient prendre pour justifier leur Morale, qui est la Récrimination.* 53.
- CHAP. VIII. *De la troisième des mauvaises voies dont les Calvinistes se pourroient servir, qui seroit de représenter par de longs discours ce que leur Morale peut avoir de bon & de conforme à l'Evangile, en dissimulant ce qu'elle a de mauvais.* 56.

CHAP. IX. De la dernière voie, qui seroit de se plaindre qu'on ne les attaque que par des conséquences. III.

63 CLAS

CHAP. X. Réponse à quelques plaintes que l'on prévoit que les Calvinistes pourront faire. N°. VI.

71

L I V R E I I.

Exposition générale du dogme des Calvinistes touchant l'alliance de la Justification avec les crimes.

CHAP. I. Que la doctrine constante des Calvinistes est, que les plus énormes péchés n'empêchent point que les fideles qui les commettent ne demeurent Justes & enfants de Dieu. Page 93

CHAP. II. Qu'il paroît, par les confessions que les Calvinistes ont eues avec les Arminiens, & par le Synode de Dordrecht, que la doctrine représentée dans le Chapitre précédent est le sentiment commun de ceux de cette secte, & un des principaux points de leur Réformation. 104

CHAP. III. Que l'approbation solennelle que les Ministres de France ont donnée au Synode de Dordrecht fait voir manifestement, qu'on doit regarder ce qui a été défini touchant l'inamissibilité de la grace d'adoption, comme un point capital de leur doctrine. 115

CHAP. IV. Que rien ne découvre mieux quels sont sur ce sujet les sentiments des Calvinistes, que la manière dont ils parlent de quelques fideles de l'Ancien & du Nouveau Testament qui sont tombés dans de grands crimes. 121

CHAP. V. Combien la doctrine de S. Paul est contraire à ce dogme des Calvinistes; qu'on peut demeurer Juste & enfant de Dieu en commettant les plus grands péchés. 133

CHAP. VI. Que toutes les preuves des Calvinistes, pour montrer que la foi est inséparable de la charité, ruinent leur autre dogme de la compatibilité de la qualité de Juste & d'enfant de Dieu avec les plus grands péchés. 139

CHAP. VII. Autres preuves de l'embaras où se jettent les Calvinistes, en voulant que la foi soit inséparable de la charité, & que néanmoins les plus grands péchés ne fassent pas que la foi soit morte: où l'on fait voir encore que ces deux dogmes se détruisent l'un l'autre, & que les Calvinistes corrompent d'une manière horrible, ce que dit S. Jacques de la foi morte & sans œuvres. 146

CHAP. VIII. Que ce dogme des Calvinistes ruine la nécessité des bonnes œuvres,

III.	<i>quoiqu'ils protestent le contraire, & qu'ils se vantent de parler de cette nécessité plus fortement que les Catholiques.</i>	157
C L A 2. N ^o . VI.	CHAP. IX. <i>Que ce même dogme des Calvinistes antantit les vertus chrétiennes, & en donne une idée tout-à-fait ridicule & extravagante.</i>	165

LIVRE III.

Réfutation des artifices, dont les Calvinistes se servent, pour déguiser leur doctrine de la compatibilité de la Justification avec les crimes, & pour la rendre moins odieuse.

CHAP. I.	<i>R</i> éfutation du premier artifice, qui consiste à désavouer ou dissimuler leurs erreurs.	170
CHAP. II.	Réfutation du second artifice, qui consiste en des diminutifs, qui ne diminuent rien du fond de leur erreur.	180
CHAP. III.	Réfutation du troisième artifice, qui consiste en des équivoques, & en des manières de parler, qui, étant en apparence contraires à leurs dogmes, sont qu'on ne les croit pas aussi détestables qu'ils sont.	184
CHAP. IV.	Réfutation du quatrième artifice, qui comprend deux propositions dont quelques Calvinistes essaient de couvrir la fausseté de leur doctrine, quoiqu'elles soient manifestement contraires à leurs principes, touchant la Justification. Examen de la première: Que le fidele qui tombe en de grands péchés est justifié quant à sa personne, & non quant à ses péchés.	190
CHAP. V.	Que c'est une conséquence nécessaire de la doctrine des Calvinistes, que Dieu n'impute point les plus grands péchés aux fideles dans le temps même qu'ils ne s'en repentent pas; mais que tout ce que quelques-uns d'eux ont trouvé de plus plausible pour appuyer une si grande erreur est rejeté par d'autres.	195
CHAP. VI.	Suite de ce que les Calvinistes peuvent dire pour faire croire, que les plus grands péchés ne sont point imputés aux fideles dans le temps même qu'ils ne s'en repentent pas.	204
CHAP. VII.	Examen de la seconde proposition dont quelques Calvinistes se servent pour couvrir leur doctrine, qui est: que les fideles seroient damnés s'ils mouraient avant que d'avoir fait pénitence des crimes qu'ils auroient commis.	211
CHAP. VIII.	Réfutation d'un autre artifice des Calvinistes, qui consiste à confondre les différentes manières, dont Dieu regarde les élus, ou par rapport au dé-	

cret de la prédestination éternelle, ou selon les divers états où ils se trouvent dans le temps.

III.
220 C L A S.
N° VI

L I V R E. I V.

Contenant la réfutation de ce que les Calvinistes enseignent touchant le péché régnant, ou à la mort : Et des faux sens qu'ils donnent à cette parole de S. Jean : Que celui qui est né de Dieu ne peche point.

CHAP. I. *C*E que les Calvinistes entendent par un péché régnant, qu'ils prétendent être seul incompatible avec l'état de la Justification. Qu'ils le réduisent ordinairement à l'impénitence finale. 227

CHAP. II. *A*utre preuve tirée de l'état où sont ceux qui se font excommunier pour leurs crimes, qui fait voir encore, que selon les Calvinistes, il n'y a point de péché incompatible avec la vraie foi que celui qui est accompagné de l'impénitence finale. 237.

CHAP. III. *E*xemple remarquable tiré de Beze sur ce même sujet de l'excommunication, qui fait encore voir qu'ils croient très-possible qu'un homme demeure Juste & enfant de Dieu, en persévérant avec tant d'opiniâtreté en des désordres infames, que leur Eglise soit obligée de l'excommunier. 251

CHAP. IV. *O*ù l'on expose plus amplement par les Calvinistes mêmes, cette maxime de leur Théologie, que le Juste en demeurant Juste, peut commettre toutes sortes de péchés, hors le péché contre le S. Esprit. 263

CHAP. V. *E*xamen du célèbre passage de S. Jean : Quiconque est né de Dieu ne peche point. Que le sens que les Calvinistes y donnent est tout-à-fait insoutenable. 269

CHAP. VI. *L*a véritable explication de ce passage de S. Jean : Quiconque est né de Dieu ne peche point. 281

CHAP. VII. *L*a même explication confirmée par toute la suite du discours de S. Jean, & par d'autres passages semblables de l'Ecriture & de S. Augustin. 287



III.
CLAS.
N^o. VI.

LIVRE V.

Suite de la réfutation de la doctrine des Calvinistes touchant le péché régnant : où l'on fait voir aussi combien ils ont corrompu ce que S. Paul enseigne des deux états de l'homme, sous la Loi, & sous la Grace.

CHAP. I. *Que les Calvinistes semblent étendre quelquefois un peu plus qu'il n'a été dit, ce mot de péché régnant. Abus qu'ils font de la différence que met S. Augustin entre le péché régnant & le péché habitant. Que, selon ce qu'ils disent du péché régnant, leurs fideles peuvent effectivement commettre les plus abominables péchés sans qu'ils croient pour cela que le péché regne en eux.* 297

CHAP. II. *Suivi du même sujet. En quel sens, selon les Calvinistes, le vrai fidele ne peche point avec un plein consentement de la volonté. Autre explication du péché que le vrai fidele ne peut commettre, qui est de se livrer entièrement à l'impureté & à l'injustice en renonçant Jesus Christ.* 313

CHAP. III. *Que le sentiment commun des Calvinistes est, que ces paroles de S. Paul, Je fais le mal que je ne veux pas, se peuvent appliquer aux grands crimes que les fideles commettent.* 322

CHAP. IV. *Qu'il n'y a rien de plus contraire à ce que S. Paul nous enseigne des deux états de l'homme, sous la Loi & sous la Grace, que ce dogme des Calvinistes, qui allie la Justification avec les plus grands crimes. Exposition de ce que l'Apôtre enseigne sur cela dans l'Épître aux Romains.* 333

CHAP. V. *Autre endroit de l'Épître aux Romains qui prouve la même chose.* 340

CHAP. VI. *Que ce que S. Paul enseigne encore dans l'Épître aux Galates des deux états, sous la Loi & sous la Grace, fait voir combien le sentiment des Calvinistes est contraire à la doctrine des Apôtres.* 344

CHAP. VII. *Que la division des quatre états, avant la loi, sous loi, sous la grace, dans la paix, que S. Augustin a tirée de S. Paul, fait voir que le Juste des Calvinistes est encore sous la loi, & non sous la grace.* 347

CHAP. VIII. *La même doctrine de S. Paul & de S. Augustin touchant les quatre états de l'homme, expliquée par ce Pere dans le livre de la Contenance, d'une manière très-édifiante, & qui ruine entièrement le dogme des Calvinistes.* 353

CHAP. IX. *De l'abus que font les Calvinistes de la fin du VII. Chapitre de l'Épître aux Romains. Qu'aucun Pere ne l'a entendue comme eux, & qu'ils imposent horriblement à S. Augustin & à tous les autres Auteurs qu'ils alleguent en leur faveur.* 360

LIVRE

LIVRE VI.

III.
CLAS.
N°. VI.

Réfutation de cette autre erreur, enfermée dans le dogme des Calvinistes ,
touchant la persévérance , que tous ceux qui ont été une fois
justifiés sont certainement sauvés.

- CHAP. I. *P*assages d'Ezechiel manifestement contraires à cette erreur. 380
- CHAP. II. Réfutation de la première des chicaneries dont les Calvinistes se servent pour éluder les passages d'Ezechiel, qu'ils ne s'entendent pas du vrai Juste, mais de celui qui ne l'est qu'en apparence. 386
- CHAP. III. Réfutation de la deuxième chicane des Calvinistes : que tous ces passages d'Ezechiel ne sont que des propositions conditionnelles, qui n'établissent rien absolument, mais qui marquent seulement ce qui arriveroit si le Juste se détournoit de sa justice, quoique cela ne puisse arriver. 398
- CHAP. IV. Suite de la Réfutation de la seconde glose des Calvinistes, pour éluder les passages d'Ezechiel : Que la condition que ce Prophète y met peut arriver & arrive effectivement selon les Calvinistes mêmes. 409
- CHAP. V. Que la parabole des semences prouve encore, qu'il y en aura qui ayant été pour un temps vraiment fideles ne seront point sauvés. 419
- CHAP. VI. Deux passages de l'Épître de S. Paul aux Hébreux, qui détruisent encore cette hérésie des Calvinistes, que tous ceux qui ont été une fois vraiment fideles ne manquent jamais d'être sauvés. 428
- CHAP. VII. Réfutation de deux dogmes des Calvinistes. L'un, que chaque fidele est assuré d'avoir la vraie foi : l'autre, que la vraie foi ne se perd jamais. On renverse l'un par l'autre, & on se sert de tout cela pour montrer que c'est sans raison qu'ils prétendent, que ceux dont parle S. Paul dans l'Épître aux Hébreux Chap. 6. & 10. n'avoient jamais eu la vraie foi. 438
- CHAP. VIII. Passage de S. Pierre qui fait voir encore, qu'on a pu être justifié en un temps, & ne l'être plus en un autre. 449

III.
CLAS
N^o. VI.

LIVRE VII.

Argument tiré de la Justification des petits enfants contre l'inamissibilité de la justice ; & réfutation de diverses erreurs des Calvinistes touchant le Baptême.

- CHAP. I. *R*éfutation de ce qu'ils enseignent touchant le salut des enfants morts sans Baptême. 455
- CHAP. II. Proposition de l'argument contre la justice inamissible , tiré de la régénération des enfants. Réponse que les Calvinistes y font. Plusieurs considérations qui font voir l'absurdité de cette réponse , dont la première est : Qu'après avoir dit généralement que les enfants des fideles sont compris dans l'Alliance de Dieu , ils ne peuvent restreindre cela aux élus, sans renverser toute la certitude des promesses de Dieu. 468
- CHAP. III. Seconde Considération. Que les Calvinistes font une injure insigne à Jesus Christ , de vouloir que le Baptême qu'il a institué soit, dans la plupart de ceux qui le reçoivent , un signe vuide & inefficace , encore même qu'il ne s'y trouve aucun défaut de la part des hommes. 477
- CHAP. IV. Troisième Considération. Que , selon les principes des Calvinistes , le Baptême ne doit avoir aucun effet dans la plupart de ceux mêmes qui le reçoivent dans l'enfance. 491
- CHAP. V. Quatrième Considération. Que ce n'est que par caprice ou par politique qu'ils ont reconnu , que le Baptême des Catholiques étoit bon , & que les enfants baptisés parmi nous mourant dans l'enfance pouvoient être sauvés. Que selon leurs principes ils devoient dire tout le contraire. 498
- CHAP. VI. Cinquième Considération. Qu'ils n'ont aucune raison de ne point douter de l'élection & du salut de leurs enfants , qui meurent dans l'enfance après avoir été baptisés. 516
- CHAP. VII. Sixième Considération. Que les Calvinistes sont obligés , par l'enchaînement de leurs principes , de dire que les enfants des fideles, qui, après avoir mené une vie de libertinage & de débauche , se convertissent à Dieu avant que de mourir , ont toujours eu en eux l'esprit de régénération & d'adoption parmi leurs plus horribles débordements. 522
- CHAP. VIII. Réfutation de quelques Ministres qui se sont écartés du sentiment commun de ceux de leur Secte touchant la doctrine du Baptême , s'étant trouvés contraints d'avouer que la grace qu'on y reçoit se peut perdre. 529

LIVRE VIII.

III.
CLAS.
N°. VI.

Diverses preuves tirées de l'idée que l'Écriture nous donne de la persévérance chrétienne, qui font voir, que tous ceux en qui la vraie foi se rencontre ne persévèrent pas toujours : & que les Calvinistes imposent à S. Augustin, en lui attribuant leur sentiment.

CHAP. I. **P**remière Preuve fondée sur ce que, persévérer est demeurer dans l'état où on est entré en embrassant l'Évangile. 548

CHAP. II. Seconde Preuve. Que, puisque la persévérance assure le salut, tout ce qui ferme l'entrée du ciel est incompatible avec la persévérance. Réfutation des chicaneries des Calvinistes sur ce sujet. 557

CHAP. III. Troisième Preuve. Que tous les passages de l'Écriture qui font voir, par la Confession des Calvinistes, que la foi ne nous unit pas tellement à Jésus Christ, que nous ne puissions déchoir du salut si nous manquons à persévérer, font voir aussi que cette condition n'est pas impossible, mais très-possible & très-effective. 565

CHAP. IV. Quatrième Preuve. Que la persévérance que nous demandons à Dieu, est incompatible avec les crimes que peuvent commettre les vrais fideles : ce que l'on montre principalement par l'Oraison Dominicale, expliquée par les SS. Peres. 582

CHAP. V. Que les Calvinistes imposent manifestement à S. Augustin, en voulant qu'il ait été de leur sentiment touchant l'inséparabilité de la persévérance avec la vraie foi. 592

CHAP. VI. Que ce que les Calvinistes alleguent de S. Augustin, pour montrer que ce qu'il dit de la chute des Justes se doit entendre des faux Justes, fait voir tout le contraire. Autres preuves du sentiment de S. Augustin par lui-même & par S. Prosper. 604

CHAP. VII. Réponse aux passages de S. Augustin, que les hérétiques alleguent en leur faveur. Et premièrement de ceux qui sont tirés des livres contre les Pélagiens. 614

CHAP. VIII. Réponse à d'autres passages de S. Augustin, tirés de ses livres contre les Donatistes. 624

CHAP. IX. Continuation de la réponse aux passages de S. Augustin, objectés par les Calvinistes. 633

III.
CLAS.
N^o. VI.

LIVRE IX

Que la doctrine des Calvinistes est très-préjudiciable à la piété, en ce qu'elle porte le commun des fideles à ne craindre ni d'être damnés, ni même de tomber en la disgrâce de Dieu, quelques péchés qu'ils commettent contre la première ou la seconde Table de la loi.

- CHAP. I. *C*ombien cette crainte est utile. 644
- CHAP. II. *Q*ue les menaces dont l'Écriture est pleine, ont forcé les Calvinistes d'avouer, qu'il est utile aux fideles de craindre l'enfer, & que cette crainte leur est avantageuse pour réprimer les mouvements déréglés de la concupiscence. 657
- CHAP. III. *Q*ue le sentiment des Calvinistes est, que chaque fidele est assuré, d'une certitude de foi divine, de sa Justification & de son salut. 664
- CHAP. IV. *Q*ue les Calvinistes sont divisés sur la nature de la certitude qu'a chaque fidele de sa foi; les uns voulant que ce soit une certitude de foi divine, & les autres d'expérience: mais qu'ils conviennent tous que la certitude qu'ils prétendent que chaque fidele a de sa Justification est de foi divine. 680
- CHAP. V. *Q*ue, selon la doctrine des Calvinistes, chaque fidele doit dire: Mes péchés me sont remis, parce qu'ils me sont remis. Absurdité de ce cercle reconnu par plusieurs d'entre eux. Différents moyens dont ils se sont avisés, pour éviter le reproche qu'on leur en fait. Que c'est ce qui en a porté quelques-uns, comme Chamier, à dire que la Justification précède la foi, & que nous sommes justifiés avant que de croire. 697
- CHAP. VI. *R*ésutation de quelques autres moyens dont les Calvinistes se servent pour éviter le reproche de ce cercle: Mes péchés me sont remis, parce que je crois qu'ils me sont remis. 708
- CHAP. VII. *Q*ue les Ministres de France n'enseignent pas moins clairement que les étrangers, que les fideles peuvent & doivent croire, de foi divine, qu'ils sont justifiés, & que le salut leur est assuré. 726
- CHAP. VIII. *Q*ue rien ne fait mieux voir l'attachement qu'ont les Calvinistes à ce nouveau dogme: que tout fidele peut & doit avoir une entière assurance de son salut, que les efforts qu'ils font pour empêcher qu'on n'en voie la condamnation dans un passage de l'Épître aux Romains. 736
- CHAP. IX. *Q*u'il est impossible d'accorder ce qu'enseignent les Calvinistes; que tous les vrais fideles sont assurés de leur salut, avec la parole de Dieu, qui re-

commande aux fideles mêmes , de craindre la damnation , & de se servir de cette crainte comme d'un moyen très-propre à repousser les tentations violentes du monde & de la chair.

III.
C L A S.
Nº. VI.
746

L I V R E X.

Eclaircissement de diverses choses que les Calvinistes alleguent pour justifier leur Morale , sur le sujet de la crainte & de l'assurance du salut.

CHAP. I. **Q**ue c'est une mauvaise défaite, pour montrer que la doctrine des Calvinistes ne détruit pas l'utilité de la crainte , que de dire comme ils font , que l'assurance d'arriver à une fin n'empêche pas l'emploi des moyens. 757

CHAP. II. Réfutation de ce que les Calvinistes disent : Que l'argument qu'on leur fait contre l'assurance du salut , est semblable à celui que faisoient les Pélagiens contre la prédestination gratuite. Combien la doctrine de S. Augustin sur cette matiere est contraire à celle de ces hérétiques. 767

CHAP. III. Réfutation des déguisements & des artifices dont les Calvinistes se servent , pour empêcher qu'on ne voie avec combien d'abjurité ils veulent allier , dans les mêmes fideles, l'assurance du salut avec la crainte de la damnation. 776

CHAP. IV. Réfutation d'un Professeur de Sedan , qui a abandonné les sentiments communs de sa Secte , touchant la certitude de foi divine , qu'ils veulent que chaque fidele ait de sa Justification & de son salut. 783

CHAP. V. Articles proposés à un Ministre , sur la certitude qu'ils veulent qu'ait chaque fidele de sa Justification & de son salut ; avec les réponses du Ministre , & l'examen de ces réponses. 801

CHAP. VI. Suite de la même dispute. Examen du second & troisieme article : Que ce Ministre n'en a pu déjaver aucun , sans abjurer la doctrine de sa Secte. 819

CHAP. VII. Continuation de la même dispute. Réfutation de ce que ce Ministre dit , que les fideles ne tombent en de grands crimes , que quand leur foi est en état de Syncope , & que la foi dans cet état ne donne pas l'assurance du salut. Que tout ce qu'ils disent de ces prétendues Synopes de la foi , n'est qu'une pure illusion. 826

CHAP. VIII. Que la réponse que le Ministre a faite au cinquieme article , n'est qu'un perpétuel déguisement. Qu'il détourne aux hommes en général ce qu'on n'a dit que des fideles , & qu'il se fait honneur de quelques passages de l'Ecriture , qui , dans la vérité , ruinent les erreurs qu'on leur a reprochées , mais qui , dans leur Théologie , s'accordent fort bien avec ces erreurs au regard de ceux qui ont la vraie foi. 843

926 TABLE DES LIVRES ET DES CHAPITRES.

III C L A S. N°. VI	CHAP. IX. Réponse à plusieurs nouvelles choses, que le même Ministre a alleguées depuis pour défendre la morale de sa Secte.	858
	CHAP. X. Réfutation de tout ce que ce Ministre apporte du Synode de Dordrecht, pour montrer qu'on n'y trouvera rien de tout ce qu'on appelle impie & détestable dans la morale des Calvinistes.	862
	CHAP. XI. Ce que disent les Calvinistes de la foi temporelle, ne peut servir à excuser leur dogme de l'inamissibilité de la foi justificative.	882
	CHAP. XII. Réponse à tout ce que ce Ministre allegue pour montrer qu'on ne peut pas imputer à toute leur Secte de croire que la Justification ne se perd jamais totalement, mais seulement qu'elle ne se perd pas finalement.	891
	Conclusion.	907

Fin de la Table du Tome XIII.